

COLLEGE JOLIETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERCS DE ST. VIATEUR" aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit :

1ère Année.—Eléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Etude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances où scribes scientifiques pour former les élèves au débit, à la diction, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. £3 0 0

Musique { Piano. £3 0 0

Dessin. £1 10 0

Abonnement à la bibliothèque. £0 5 0

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, Ptre. Directeur.

REV. A. THIBAUDIER, Ptre. Procureur.

Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

CONTENANT UNE SERIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSEES DANS LA CIRCLAIRE DU SCIENTIFIANT DE L'EDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

Cet ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné.

L'ouvrage forme un Volume in-12, contenant 260 pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien.

Montréal, le 9 juillet 1850.

LE MOIS DE MAI.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MAI. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSECRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-Bte. ROLLAND, N. 24, rue St. Vincent.

Montréal, le 19 avril 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et tenus propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont partout dignes de leur intention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0;

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, le 9 juillet 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIERES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

Montréal, le 2 Avril 1850. E. R. FABRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 3.

COLLEGE MASSON.

LA RENTREE des Classes de cette Institution est fixée au CINQ de SEPTEMBRE, à six heures du soir. On croit devoir avertir de nouveau le public que le but du Collège Masson est de donner à la jeunesse Canadienne une éducation pratique dans les deux langues Française et Anglaise.

Cette éducation pratique comprend l'étude des grammaires, de la géographie, de l'arithmétique, de la tenue des Livres, de la Géométrie Pratique, de l'Architecture, de l'Histoire, de l'Histoire Naturelle liée à l'Agriculture, qui a dans le Cours une place distinguée et importante. L'écriture y est particulièrement soignée. L'Instruction Religieuse est donnée deux fois par semaine dans toutes les classes, outre les exercices ordinaires de piété tels qu'établis dans nos Institutions Catholiques.

Le Cours commence par une classe Élémentaire. On n'y admet ordinairement que les enfants âgés de sept ans et au-delà jusqu'à dix.

Le Cours purement pratique, tel qu'énoncé ci-dessus, comprend cinq années d'études. Au désir des parents et selon les dispositions des élèves, le cours se poursuit jusqu'à sept années d'enseignement par l'étude de l'Histoire sur un plus grand plan, par la Littérature et la Philosophie Catholique. Les matières sont étudiées tant en Français qu'en Anglais, pour assurer davantage aux Étudiants la possession déjà acquise de ces deux langues. De cette manière, l'Éducation est donnée selon les divers besoins de la Société, selon les degrés d'aptitude des élèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents.

L'horticulture est pratiquée par les élèves du Collège Masson en même temps qu'ils étudient les principes dans l'enseignement des classes. Avec plus de ressources pécuniaires, l'Établissement enseignerait aussi pratiquement toutes les parties possibles de l'Agriculture.

Tout enfant capable d'étudier et animé de bonnes recommandations morales est admis dans l'Institution.

Le Chant Grégorien et le Chant Harmonique sont également cultivés.

La conduite et l'Instruction des élèves sont confiées à des Instituteurs vivant sous la même règle que celle en usage dans nos collèges. Ils portent un habit conforme à la respectabilité de leur état, et sont dirigés en tout, ainsi que les élèves, par un Directeur prêtre placé à leur tête par Monseigneur l'Evêque du Diocèse. Les repas des Élèves pensionnaires se prennent dans le village, dans des familles recommandées. Ceci n'a aucun inconvénient, dans la conduite des enfants, qui reviennent aussitôt les repas pris, aux exercices du Collège. Les parents sont très favorisés en général par cet ordre de choses.

Les Élèves portent l'uniforme bleu aux nervures blanches et ceinture verte. C'est l'habit traditionnel du pays pour la jeunesse studieuse; il a paru inutile d'en inventer un autre plus conforme ou plus respectable.

Le village de Terrebonne est trop connu par sa salubrité et les agréments de son site pour le recommander à l'attention des parents.

Le prix de l'enseignement et de la pension au Collège est de cinq chellings par mois. Un élève se fait nourrir et laver dans les familles du village pour quatre piastres par mois.

Les Élèves se mettent au chemin le dimanche, à l'église paroissiale. Ils doivent être munis par conséquent de l'habit nécessaire.

Le Collège Masson ne vise point à la multiplicité des élèves, mais à les avoir bons et à les remettre tels qu'il est possible.

Il suffit au village de Terrebonne, que déjà il n'est compté avoir fait du bien. La Providence et les besoins du pays feront le reste, s'il est jugé nécessaire.

Terrebonne n'est qu'à cinq lieues de Montréal, au nord du St. Laurent.

Les Élèves non Catholiques sont reçus dans l'Établissement. Ils en suivent les règles disciplinaires et sont l'objet des mêmes soins que les autres élèves reçoivent.

Il est fait une grande attention à la propreté et à l'ordre en tout ce qui concerne l'éducation physique et à la santé des Élèves.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété en appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne. Tout nouvellement érigé, cet Établissement a nécessairement des ressources fort limitées et toutefois les voies de développement lui sont aussi essentielles qu'à toute autre Institution. En conséquence, on agréerait avec reconnaissance tout don de livres utiles, de cartes, de globes, d'instruments etc., etc., que la générosité publique voudrait bien y déposer dans l'intérêt unique de la jeunesse canadienne. Un coup d'œil jeté sur sa bibliothèque par tout ami du Pays, y trouverait sans doute un objet ou plus, propre à la fin manifestée ici, sans nuire peut-être aucunement au domaine ordinaire du donateur éclairé et libéralisant.

Terrebonne, Août, 1850.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIN.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reçus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS — AUSSI: — Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Démentures.

E. R. FABRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE.

REDUCTION DE PRIX. LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles.

E. R. FABRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANCAIS,

Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE

E. R. FABRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste peuvent se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

C. CATELLI, Rue Notre Dame, près de Bonsecours, Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DE LA VISITE EPISCOPALE.

MESSIEURS les Curés trouveront à l'imprimerie de ce journal, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES EVÊQUES. Ce petit opuscule sera de la plus grande utilité à tous les fidèles. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale feront bien de s'en procurer un exemplaire. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix en est de deux schellings la douzaine et de six sols par exemplaire. Le livret contient 64 pages.

Montréal, le 2 Avril 1850. E. R. FABRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 3.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCHE, ECR., E. R. FABRE, ECR., H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.

MÉDECINS CONSULTANTS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. H. THIER, ECR., M. D.

R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance sont réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau des deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissaires des assurés eux-mêmes. Ces billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que si la police ne sera pas payée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord a été établi EN CETTE VILLE. Les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices demandées par les clients.

Le Bureau s'assemble régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un médecin consultant se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on yverra les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

A l'endroit ci-dessus désigné, ou il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPLEAU, Montréal, 2 mai 1849.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE,

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-Bte. ROLLAND, Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent. — Prix: 2 sch.

EAU PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur d'être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRET, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Quenec.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorci.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Far.—St. Hyacinthe.—Boucher de rish, ECR. la Bruyère, ECR. St. John.—Charles Pierce.—Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

STETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances. Des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *rent-credit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age. Avec les profits. Sans les profits. Demi-Crédit.

15 1 13 1 1 6 5

20 1 17 4 1 9 11

25 2 2 9 2 1 4 7

30 2 9 3 2 0 2 2 2 6

35 2 16 7 2 6 4 2 17 6

40 3 6 2 2 14 8 2 17 6

45 3 17 1 3 4 0 3 7 4

50 4 13 1 3 17 11 4 1 4

55 5 17 8 4 19 11 5 3 4

60 7 10 10 6 9 11 6 13 2

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont très bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre main tenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

AGE A ATTENDRE.

50 55 60 65

20 2 14 2 2 5 7 1 19 10 1 16 2